SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	NoPhos
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Le chlorure de lanthane, solution aqueuse. (CAS 20211-76-1)
Date d'émission	le 22-août-2014
Numéro de version	02

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	L'élimination des phosphates dans les piscines.
Utilisations déconseillées	Aucun connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom de la société	Dryden Aqua Distribution AG
Adresse	Leisibachstrasse 7 CH-6037 Root
Téléphone	+41(0)41 850 65 81 Fax: +41(0)41 850 65 88
adresse électronique	yves.burgener@aquasolar.ch
Personne à contacter	Yves Burgener

1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox Info Suisse
Service d'urgence	145 / +41 44 251 66 66

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Classification	Xi;R41, R43, R52/53

Le texte intégral de toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé humaine		
Blessure ou irritation grave des yeux	Catégorie 1	H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement aquatique, danger à long terme pour le milieu aquatique	Catégorie 3	H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Résumé des dangers

Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé humaine	Risque de lésions oculaires graves. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Dangers pour l'environnement	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Risques particuliers	Aucun connu.
Principaux symptômes	Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Peut provoquer une cécité temporaire et de graves lésions oculaires. Peut provoquer une allergie cutanée. Éruption cutanée. Dermatite.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquettage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient : Lanthanum Chloride, anhydre

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

P261	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage Non demandé

Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient (conformément aux réglementations correspondantes).

Informations complémentaires à l'étiquette Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers Aucun connue

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Lanthanum Chloride, anhydre	20 - 25	10099-58-8 233-237-5	01-2119452063-49-xxxx	-	

Classification : **DSD:** Xi;R41, R43, N;R51/53

CLP : Met. Corr. 1;H290, Skin Sens. 1;H317, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Chronic 2;H411

Autres composants sous les niveaux déclarables	76

CLP : Règlement n° 1272/2008.
DSD : Directive 67/548/CEE.
#: Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.
.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prenez les mesures de protection individuelles appropriées Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.

Contact avec les yeux	Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Éruption cutanée. Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Peut provoquer une cécité temporaire et de graves lésions oculaires. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l’incendie

Risques généraux d'incendie	Non-combustible, la substance elle-même ne brûle pas. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
5.1. Moyens d’extinction	
Moyens d’extinction appropriés	Donnée inconnue.
Moyens d’extinction inappropriés	En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit lui-même ne brûle pas. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
5.3. Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Procédures spéciales de lutte contre l’incendie	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence

Pour les non-secouristes	Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Pour s’informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Tenir à l’écart le personnel superflu. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Pour les secouristes	Tenir à l’écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.
6.2. Précautions pour la protection de l’environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible et sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Éviter le rejet dans l’environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l’environnement.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Ce produit est miscible dans l'eau. Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer dans un récipient. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Bien nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
6.4. Référence à d’autres sections	Pour s’informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact de cette substance avec les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le rejet dans l’environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Température de stockage : entre 10ºC et 25ºC. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les usages spécifiés pour cette substance sont indiquées dans la section 1 de ce document.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limite d'exposition pour cet/ces ingrédient(s).
Limites biologiques	Il n'y a pas de limite d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures de suivi recommandées	Suivre les procédures standard de surveillance.
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Donnée inconnue.
Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)	Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements du volume d'air par heure). Le taux de renouvellement d'air doit être adapté aux conditions. Si nécessaire, cesser l'utilisation, ventiler localement ou utiliser toute autre technologie pour maintenir les niveaux d'exposition au-dessous des limites recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux à un niveau supportable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Protection des yeux/du visage	Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux et un masque facial. Le port d'un masque facial est conseillé. (EN166)
Protection de la peau	
- Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistants aux produits chimiques. Contient un agent sensibilisant cutané potentiel. (EN374) Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.
- Divers	Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Risques thermiques	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
Mesures d'hygiène	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	Liquide.
Forme	à écoulement libre Liquide.
Couleur	Bleu
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Sans objet
pH	5.5 1% aqeous solution
Point de fusion/point de congélation	sans objet / < 0 °C (< 32 °F) évalué
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F) évalué
Point d'éclair	Sans objet

Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%)	Sans objet
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Sans objet
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	Donnée inconnue.

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau)	miscible
Solubilité (autre)	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	Sans objet
Viscosité	Sans objet
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2. Autres informations

Densité	1.25 g/cm³
Pourcentage volatile	76 % évalué

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
10.4. Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles. Ne pas exposer a des températures supérieures à 75 °C. Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Peut être corrosif pour les métaux.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Aucune information toxicologique n'est disponible spécifiquement pour ce produit. Les données présentées dans cette section ont été publiés dans la substance (s) dossier REACH

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Non disponible.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion	Non disponible.
Symptômes	Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Peut provoquer une cécité temporaire et de graves lésions oculaires. Peut provoquer une allergie cutanée. Éruption cutanée. Dermatite. Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants: sensibilisation

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	**Espèce**	**Résultats d'essais**
Lanthanum Chloride, anhydre (CAS 10099-58-8)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 1638 mg / kg pc

Composants Espèce		Résultats d'essais
Oral DL50	Rat	2361 - 2909 mg / kg pc

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Corrosion ou irritation de la peau	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Blessure ou irritation grave des yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité des cellules germinales	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Cancérogénicité	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Toxicité pour la reproduction	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Danger par aspiration	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucune information disponible.
Autres informations	Donnée inconnue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit		Espèce	Résultats d'essais
NoPhos (CAS Mélange)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Daphnie	180 µg/L, 48 heures
			4.0583 mg/l, 21 jours
	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnie	0.7333 mg/l, 21 jours
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Poisson	1.0833 mg/l, 21 jours

Composants		Espèce	Résultats d'essais
Lanthanum Chloride, anhydre (CAS 10099-58-8)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Daphnie	43.2 µg/L, 48 heures Statique 0.974 mg/l, 21 jours mortalité
	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnie	0.176 mg/l, 21 jours mortalité
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Carpe (Cyprinus carpio)	0.46 mg/l, 21 jours OECD 24

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

12.2. Persistance et dégradabilité	Ce produit contient seulement des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Ne se bioaccumule pas.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Donnée inconnue.
Facteur de bioconcentration (BCF)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Le produit est miscible avec l'eau. Peut être diffusé dans les réseaux d'eau.
Mobilité en général	Ce produit est miscible dans l'eau.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

SECTION 13: Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l’étiquette même quand le récipient est vide.
Code des déchets UE	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination des déchets.
Méthode d'élimination/ Intervention	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Précautions spéciales	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.7. Transport en vrac conformément à l’annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d’environnement

Réglementations de l’UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 59(1). Liste candidate

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation

Non réglementé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Toujours applicable.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

N'est pas listé.

Autres réglementations	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.
Réglementations nationales	Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, les personnes âgées de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit. Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Oui
Canada	Liste des substances non domestiques (LSND)	Non
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques nouvelles et existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS)	Oui
Corée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations
Donnée inconnue.

Références
Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange
La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision
Aucun(e)(s).

Informations de formation
qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.
RESPONSABILITE DU FABRICANT : Pour autant que nous le sachions, les informations dans cette FS sont correctes à la date de leur révision et publication.Toutefois, le fabricant ne fait aucune déclaration, n'offre aucune garantie quant à son exactitude, fiabilité ou exhaustivité et il n'assume aucune responsabilité quant à leur utilisation. Il incombe à l'utilisateur de vérifier par avance que les informations sont à jour, applicables à et appropriées aux circonstances de chaque utilisation particulière. Aucun de nos mandataires n'est autorisé à déroger à cette disposition.Prière d'appeler pour vérifier l'exactitude de ce document si la date de révision est antérieure à 3 ans.